

Conditions générales du programme de parrainage eida valables à compter du 18/11/2016.

Ce programme de parrainage est organisé par eida s.a., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B113986, établie et ayant son siège social sis à L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss.

Les présentes conditions générales du programme de parrainage ont pour objet de définir les modalités selon lesquelles eida propose à ses clients d'inciter d'autres personnes (particulier et professionnel) à souscrire à une ou plusieurs de ses offres de fourniture d'énergie (électricité et gaz naturel), en contrepartie d'avantages promotionnels.

En participant au programme de parrainage, le client (parrain et filleul) accepte d'être tenu aux présentes conditions.

Ce programme est régi par la loi luxembourgeoise.

Définitions

Parrain éligible : client actif d'eida ayant souscrit à une offre eida, à jour dans le paiement de ses factures, pas en cours de résiliation et faisant la recommandation. Le client placé sous un régime de protection juridique n'est pas autorisé à participer au programme de parrainage.

Filleul éligible : futur client respectant l'ensemble des conditions d'éligibilité prévues aux conditions générales de vente des offres eida. Ainsi, les offres eida ne sont disponibles que pour les clients situés sur le territoire grand-ducal et alimenté par un branchement effectif, définitif et direct au réseau de distribution basse tension, conforme à la réglementation et aux normes en vigueur, pour une puissance souscrite comprise entre 3 et 36 kVA pour l'électricité et une puissance souscrite comprise entre 1 et 300MWh pour le gaz.

Conditions d'éligibilité à l'offre de parrainage

Conditions pour le parrain

Un client particulier a la possibilité de parrainer un client professionnel et réciproquement. Un même Parrain a la possibilité de parrainer autant de filleuls qu'il le désire. L'auto-parrainage est autorisé si le point de raccordement est différent du point de raccordement de l'offre initiale détenu par le client.

Conditions pour le filleul

Le présent programme de parrainage ne peut-être souscrit qu'en renseignant le numéro client du parrain sur le contrat de fourniture du filleul dans la case y réservée (contrat de fourniture sous format électronique se trouvant sur le site d'eida : www.eida.lu ou sur le contrat de fourniture en version papier).

Le filleul ne pourra renseigner qu'un seul parrain par point de fourniture.

Contenu de l'offre de parrainage

En cas de souscription à une offre réservée aux particuliers

Le programme de parrainage sera valable après vérification et validation de la souscription du filleul et de l'entrée de son point de livraison et/ou point de comptage dans le périmètre d'eida (fourniture effective vérifié par le switch réalisé). Le parrain bénéficie d'une remise de quinze euros toutes taxes comprises (15.-€ TTC) en cas de souscription par le filleul à une offre réservée aux particuliers.

La remise sera effectuée sur la prochaine facture de décompte annuel. Si le solde créditeur de la facture est supérieur à dix euros toutes taxes comprises (10,-€ TTC), le client recevra un virement bancaire du montant de son solde créditeur. Si le solde

créditeur de la facture est inférieur à dix euros toutes taxes comprises (10,-€ TTC), le solde sera déduit sur la prochaine facture.

Le programme de parrainage est incompatible avec toutes autres promotions disponibles sur le site www.eida.lu.

En cas de souscription à une offre réservée aux professionnels

Le parrain bénéficie d'une remise de quinze euros toutes taxes comprises (15,-€ TTC) selon les mêmes modalités mentionnées ci-dessus.

Parrainage via Facebook

Cette promotion n'est pas gérée ou parrainée par Facebook. Les informations communiquées par le parrain et/ou le filleul sont fournies à eida et non à facebook. Les informations fournis par le parrain ne seront utilisés que pour mettre en relation les parrains et les filleuls.

Fin de l'offre

Eida se réserve la possibilité de modifier ou de mettre fin à tout moment à l'offre de parrainage moyennant la diffusion d'une information sur son site internet. En conséquence, les demandes reçues après la date de fin affichée ne pourront pas bénéficier des conditions relatives à l'offre de parrainage.

Eida se réserve le droit d'annuler ou de modifier les conditions du programme de parrainage sans avertissement préalable, en présence d'un cas fortuit ou de force majeure, d'évènements indépendants de sa volonté, de guerre, de tremblement de terre ou de n'importe quelle autre infraction réelle, prévue ou présumée à la loi applicable ou au règlement, ou de tout autre événement similaire.

Données à caractère personnel

Les données transmises par le parrain et le filleul seront conservées pendant toute la durée de la souscription à une offre eida. Le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant auprès d'eida conformément à la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Pour cela, le client doit s'adresser directement à son service client (+352 47 47, info@eida.lu ou à l'adresse du siège social).